

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à M. PIERRE-JUSTIN) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M Marcellin ZAMI – Mme Sandra MOLIA – MM. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Maguy BORDELAIS (excusée) – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DÉNOMINATION ÉCOLE DE
PLIANE**

–

ÉCOLE MERI MEDARD

CM-2022-3S-PERC-20

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 22 mars 1972, approuvant d'utilité publique le terrain de l'école de Pliane, appartenant aux héritiers MERI (MERI Victor Emmanuel et MERI Ernestine Flora) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Education, Jeunesse, Petite enfance et Affaires sociales en date du 11 avril 2022 ;

Vu le courrier de la famille en date du 4 avril 2022 ;

Vu l'avis favorable prononcé lors du conseil d'école du 8 avril 2022 ;

Considérant que la famille a sollicité la collectivité afin qu'un hommage soit rendu en mémoire de monsieur MERI Médard ;

Considérant que le terrain appartenant à monsieur MERI Médard a permis d'ériger l'école de Pliane ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la dénomination de l'école de Pliane en l'honneur de monsieur MERI Médard.

Article 2 : De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
06 MAI 2022
Et publication ou notification
le
06 MAI 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 28 avril 2022

Pour extrait certifié conforme



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Dénomination école de Pliane - Ecole MERI Médard

Date de transmission de l'acte : 06/05/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2022

Numéro de l'acte : CM20223SPERC20 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220428-CM20223SPERC20-DE

Date de décision : 28/04/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres